RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Fourniture de supports d'éclairage public

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 21 décembre 2026 à 12:00

COMMUNE DE BOURG EN BRESSE
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Fourniture de supports d'éclairage public
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Accord-cadre
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	1 an
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 4
1.6 - Renouvellement 4
2 - Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 - Forme juridique du groupement 5
2.3 - Variantes 5
2.4 - Développement durable 5
3 - Conditions relatives au contrat 5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
4 - Contenu du dossier de consultation 5
5 - Présentation des candidatures et des offres 6
5.1 - Documents à produire 7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 11
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 13
8 - Renseignements complémentaires 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Fourniture de supports d'éclairage public

Fourniture de supports d'éclairage public et feux tricolores pour les services municipaux.

Lieu(x) d'exécution :
Ville de Bourg-en-Bresse
01000 Bourg-en-Bresse

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
31530000-0	Pièces de lampes et d'appareils d'éclairage
34928500-3	Équipement d'éclairage public

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé
33.01.4	Lampadaires

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Conformément aux dispositions des articles L. 2112-2 et R. 2152-7 du Code de la commande publique (CCP), la présente consultation intègre des considérations environnementales liées à l'objet du marché (éco-conception des supports d'éclairage, gestion des déchets et optimisation logistique), dont le cadre général est précisé au CCAP et au CCTP.

Par le seul fait de soumissionner, le candidat accepte les conditions d'exécution environnementales prévues aux pièces contractuelles. Toute offre comportant des réserves expresses à l'encontre du cahier des charges sera déclarée irrégulière en application de l'article L. 2152-2 du CCP.
Au-delà du respect des prescriptions minimales du cahier des charges, la performance environnementale de l'offre fait l'objet d'une évaluation spécifique au titre du critère d'attribution environnemental défini à l'article 7.2 du présent règlement. À ce titre, les moyens concrets et vérifiables proposés par le candidat devront être détaillés au sein de son mémoire technique. **L'absence de justification ou l'insuffisance des engagements proposés n'entraînera pas l'irrégularité de l'offre, mais sera sanctionnée par l'attribution d'une note nulle (0) sur le critère ou sous-critère correspondant.**

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le règlement de la consultation (RC) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) et le devis d'aide au dépouillement ;
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat ;
- Les plans (schémas des détails technique) ;
- Les formulaires DC1, DC2.

Attention : l'adresse mail utilisée sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics (notamment pour le téléchargement du dossier de consultation et/ou du dépôt de l'offre) servira pour les échanges dématérialisés (régularisation, négociations, notification...).

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.
La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure ou si l'adresse mail de la plate-forme est rejetée par son anti-spam.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Le candidat doit néanmoins préciser l'objet de la précédente consultation pour laquelle les documents ont été fournis.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.
NOTA : Attention, si vous effectuez plusieurs dépôts, seule votre dernière offre déposée sera prise en compte et analysée. Par conséquent, il vous faut impérativement déposer de nouveau l'intégralité de votre offre si vous souhaitez compléter un premier dépôt (article R2151-6 du Code de la Commande Publique).

Pour faciliter l'analyse des candidatures et des offres par le pouvoir adjudicateur**, les candidats doivent présenter de façon séparée (sous la forme de deux dossiers distincts) :**
1 - les éléments relatifs à la candidature **(dossier candidature)**
2- ceux relatifs à l'offre **(dossier offre).**

Chaque pièce étant présentée de manière distincte et non sous un seul et même fichier (pas de fichier PDF global).

Il est donc demandé à chaque candidat de **respecter l'arborescence et le nommage des pièces** selon le modèle suivant :

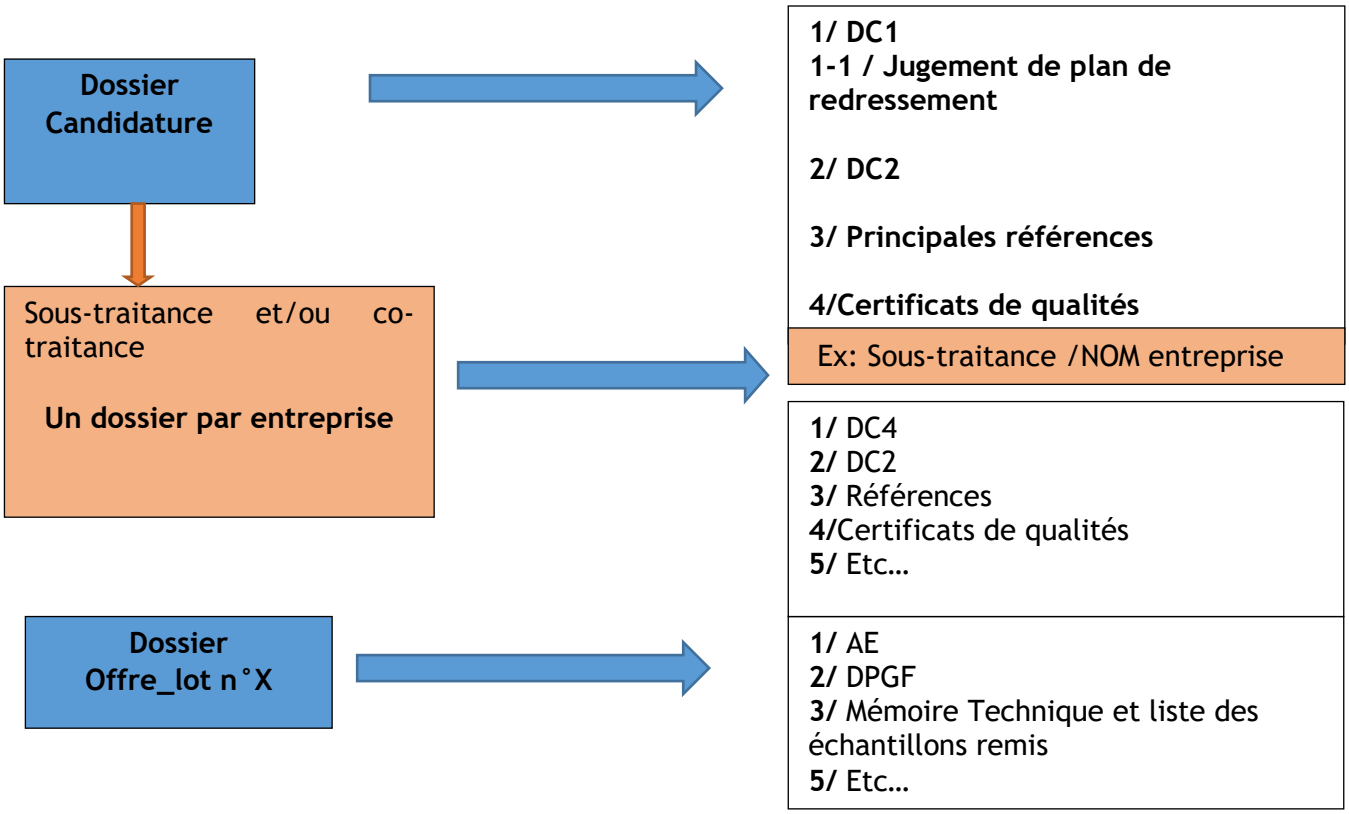

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (DC1)	Non

Dans l'hypothèse où le candidat ou l'un des membres du groupement est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il lui sera demandé de prouver qu'il bénéficie d'un plan de redressement ou qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.	Non

Libellés	Signature

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2)	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de trois ans seront pris en compte.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique : DC4 Déclaration de sous traitance.
En vue de l'attribution du marché, le soumissionnaire devra, s'il est choisi comme titulaire, fournir dans un délai de 3 jours à compter de la notification de la demande du pouvoir adjudicateur :en cas de groupement : l'habilitation donnée au mandataire par chaque membre pour signer en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes les modifications ultérieures du marché une attestation de régularité fiscale délivrée par l'administration fiscale, les pièces mentionnées à l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 du code du travail : une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de 6 mois (attestation de vigilance) et un extrait K ou Kbis ou D1 datant de moins de 3 mois si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet; si l'entreprise emploie des salariés étrangers : la liste nominative des salariés étrangers comportant pour chaque salarié, la date d'embauche, la nationalité, le type et numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail si l'entreprise fait appel à des travailleurs détachés (articles D8254-2 et D8254-3 du code du travail) : la copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et une copie du document désignant son représentant sur le territoire national attestation d'assurance relative à la responsabilité civile et décennale à jour.

Si le candidat souhaite ne pas fournir les documents ci-dessus, il devra fournir toutes les informations nécessaires permettant au maitre d'ouvrage d'avoir accès gratuitement à un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. L'absence des informations d'accès, ou la non gratuité du dispositif sera analysée comme une absence de documents.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur le profil acheteur LES ACHETEURS DE L'AIN (https://marchespublics.ain.fr/entreprise**). Ils peuvent également transmettre ces documents via** API. Gouv**;** e-attestations**;** attestation légale**...**

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Recommandée
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le devis d'aide au dépouillement (DAD)	Non
Le catalogue des prix du fournisseur	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non

NOTA : il est recommandé de signer électroniquement l'acte d'engagement. A défaut, le pouvoir adjudicateur exigera la signature de ce document par l'attributaire. En cas de signature électronique, le format PADES est recommandé. En effet, ce format de signature permet de signer les documents PDF avec l'insertion d'une balise recensant les informations relatives au signataire au sein du document à format PDF (signature imbriquée). A cet effet, un outil de signature est mis à la disposition des candidats par la plateforme de dématérialisation (onglet signature à gauche de l'écran). Toutefois, ce dernier devra disposer d'un certificat de signature électronique RGS 2* conforme au règlement eIDAS (voir paragraphe remise des offres ci-après).
L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (déclaration de sous-traitance joint au présent marché (DC4)) accompagnées des mêmes documents que ceux exigés des candidats afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque opérateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marchespublics.ain.fr/entreprise.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
MAIRIE DE BOURG EN BRESSE
Service commande publique
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Il est recommandé de signer l'acte d'engagement. A défaut, le pouvoir adjudicateur exigera la signature de ce document par l'attributaire. En cas de signature électronique, le format PADES est recommandé. En effet, ce format de signature permet de signer les documents PDF avec l'insertion d'une balise recensant les informations relatives au signataire au sein du document à format PDF (signature imbriquée). A cet effet, un outil de signature est mis à la disposition des candidats par la plateforme de dématérialisation (onglet signature à gauche de l'écran). Toutefois, ce dernier devra disposer d'un certificat de signature électronique RGS 2* conforme au règlement eIDAS (voir paragraphe remise des offres ci-après).

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.
Un auto-test est accessible depuis l’espace privatif de chaque entreprise sur la plate-forme. S’il intervient

sur appel entrant, il ne peut pas garantir la résolution des problèmes du fait du manque de temps restant avant la date limite de dépôt.
Un guide d'utilisation est à disposition des soumissionnaires depuis leur espace privatif (onglet à gauche de l'écran). Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de tests sont mis à la disposition des entreprises sur la plate-forme. Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d’une personne habilitée à engager l’entreprise. Cette personne est soit le représentant légal du soumissionnaire, soit toute autre personne bénéficiant d’une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du soumissionnaire.
Il est recommandé aux soumissionnaires de respecter les recommandations suivantes:
- faire en sorte que l’offre ne soit pas trop volumineuse ;
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l’anti-virus, à charge de l’entreprise soumissionnaire.

Attention, un dossier compressé signé ne vaut pas signature de chaque document contenu dans le dossier.

Demande de renseignements complémentaires :
Les soumissionnaires peuvent poser des questions sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue par le présent règlement de consultation, par l'intermédiaire de la plate-forme. Les soumissionnaires recevront la réponse sous la même forme.

Les messages sur la plate-forme :
Les échanges de documents, questions, réponses seront réalisés via la plate-forme afin d'en assurer une meilleure traçabilité.
La messagerie est également utilisée pour informer les opérateurs économiques de différents événements tels que :
- nouvelle version d'un document,
- demande de précision,
- lettre de rejet, etc...

Attention : certains serveurs de messagerie présents dans le système informatique des soumissionnaires peuvent filtrer des envois venant de la plate-forme. Les soumissionnaires doivent être vigilants sur ce point.

Comment se déroule la remise d'une candidature ou d'une offre en ligne ? Chaque soumissionnaire est invité à réaliser à l'avance un dépôt électronique de test de la plate-forme. Après chaque dépôt correctement effectué, l'application : affiche immédiatement un message sur la plate-forme certifiant que le dépôt a bien été effectué, avec l'horodatage **envoie immédiatement un accusé de réception par courriel, signé par la plate-forme en indiquant la bonne réception du pli. Cet accusé de réception sert de preuve de dépôt.**



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai imparti.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.
Seules les offres régulières, acceptables et appropriées seront analysées et classées par ordre décroissant en appliquant les critères d'attribution.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	40.0
2.1-Procédés de fabrication et qualité des produits (Galvanisation, thermo laquage, garanties anticorrosion, SAV)	*20.0*
2.2- Mode opératoire et logistique (Moyens humains/techniques, organisation, assistance technique)	*10.0*
2.3- Délais de livraison (Garantie des délais, réactivité sur stock)	*10.0*
3-Performances en matière de protection de l'environnement: Éco-conception : Taux de matériaux recyclés intégrés et taux de recyclabilité des supports en fin de vie; Procédés de fabrication – Limites en COV, absence de métaux lourds et gestion des effluents de l'usine (certifications ou équivalent); • Logistique et emballages – Emballages réutilisables ou recyclables (zéro plastique jetable) et gestion/reprise des déchets ; optimisation des flux de livraison.	10.0

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.
Pour les critères décomposés en sous-critères, (critère 2- valeur technique), la pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus. La note finale du critère sera obtenue par la somme des notes attribuées à chacun de ses sous-critères.

Le critère Prix (pondéré à 50 %) sera analysé uniquement sur la base du montant total HT figurant au Devis d'aide au dépouillement (DAD), document non-contractuel établi exclusivement pour le jugement des offres, selon la formule suivante:

Note de 0 à 50 (= au % de pondération du prix)

Note de X = A x [1 – ((PX – PLM) / PLM)]
- A = note maxi = 50
- PX = montant total HT de l'offre de chaque entreprise (issu du DAD)
- PLM = montant total HT de l'offre la moins-disante (issu du DAD)
- Le nombre de points sera arrondi au centième près. Une note de zéro est attribuée lorsque [1 – ((PX – PLM) / PLM)] est négatif.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires (BPU) et le DAD, le BPU prévaudra et le montant du DAD sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme irrégulière / non cohérente.

La Valeur technique (40%) est appréciée selon des sous critères :

Sous-critère 1 : Procédés de fabrication et qualité des produits (20%) : Galvanisation, thermo laquage, garantie anticorrosion et services après-vente (SAV).
Sous-critère 2 : Mode opératoire d'exécution et logistique opérationnelle (10%) : Moyens humains et techniques, organisation des commandes et assistance technique.
Sous-critère 3 : Délais de livraison et réactivité (10%) : Garantie des délais et réactivité sur la gestion du stock.

L'échelle de notation des sous-critères de la valeur technique est la suivante:

	Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Excellent
Sous-critère 1	0 à 5	5.5 à 10	10.5 à 15	15.5 à 20
Sous-critère 2	0 à 2.5	3 à 5	5.5 à 7.5	8 à 10
Sous-critère 3	0 à 2.5	3 à 5	5.5 à 7.5	8 à 10

Modalités d'appréciation de la valeur technique:

La valeur technique est analysée et notée exclusivement sur la base des éléments concrets, précis et justifiés fournis par le candidat au sein de son mémoire technique (accompagnés le cas échéant des fiches techniques et certificats produits). L'absence de réponse ou d'information sur l'un des sous-critères susmentionnés entraînera l'attribution d'une note de zéro (0) sur le sous-critère concerné.

La Performance en matière de protection de l'environnement (10%) est appréciée selon les éléments suivants :

- **Éco-conception et fin de vie :** Taux de matériaux recyclés intégrés et aptitude au recyclage ou à la déconstruction des supports.
- **Empreinte environnementale de fabrication :** Teneur en Composés Organiques Volatils (COV), absence de métaux lourds et gestion maîtrisée des effluents de l'usine.
- **Logistique et emballages durables :** Recours aux emballages réutilisables ou consignés, gestion/reprise des déchets et optimisation écologique des flux de livraison.

L'échelle de notation de la performance environnementale est la suivante :

Insuffisant	Moyen	Satisfaisant	Excellent
0 à 2.5	3 à 5	5.5 à 7.5	8 à 10

Rappel : L'évaluation de ce critère repose uniquement sur les justificatifs techniques propres aux produits et prestations du marché (ex. : fiches techniques, FDES/PEP, certificats de traitement de surface, plan de reprise des emballages). **La remise de documents d'ordre général relatifs à la démarche RSE globale de l'entreprise, ou d'informations lacunaires sans lien direct avec l'objet du marché, équivaudra à une absence de réponse et sera sanctionnée par une note de zéro (0).**

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats, avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes à l'issue d'un premier classement, au vu des critères de jugement des offres.
Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il est donc de l'intérêt du candidat d'optimiser son offre dès la remise de celle-ci.
En cas d'allotissement, l'opportunité de la négociation sera évaluée lot par lot.
La négociation s'effectuera dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les modalités de cette négociation seront précisées dans les courriels d'invitation à négocier adressés par le biais de la plateforme de dématérialisation https://marchespublics.ain.fr. Elle aura pour objectif d'optimiser les offres sélectionnées tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

Elle pourra avoir lieu :
- en présentiel, dans les locaux de la collectivité,
- en visioconférence,
- par écrit par le biais de la plateforme de dématérialisation.

La négociation pourra, si besoin, se dérouler en plusieurs phases.
L'instance collégiale composée comme la commission d'appel d'offres émettra un avis motivé sur les propositions et la décision de choix des prestataires appartiendra à M. le Maire

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera précisé dans le courrier de demande.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://marchespublics.ain.fr/entreprise

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lyon
Palais Juridictions Administratives
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50